

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 14 octobre 2020

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.

**Étape C.**

**Demande du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM de modifier la date de la séance de travail du 2 novembre 2020.**

---

Chère Consœur,

Nous informons respectueusement la Régie de l'énergie que la date de la séance de travail sur la preuve d'Énergir à l'Étape C, le 2 novembre 2020, nous pose un grave conflit d'horaire puisque cette date est également celle de l'ouverture de l'audience au dossier R-4127-2020 sur le tarif d'Hydro-Québec Distribution pour la production en serres.

Notre analyste principal Monsieur Jean Schiettekatte et le soussigné participent aux deux dossiers. Par ailleurs, les deux réunions convoquées par la Régie pour le 2 novembre 2020 sont toutes deux de grande importance dans leurs dossiers respectifs.

Nous avons remarqué que le GRAME et le ROEE sont également des intervenants aux deux dossiers de même que la procureure d'UC au dossier R-4127-2020 qui représente aussi l'ACEFQ au dossier R-4008-2017.

Pour ces raisons, nous nous trouvons dans l'obligation de demander respectueusement à la Régie d'envisager la possibilité de modifier la date de la séance de travail sur la preuve d'Énergir à l'Étape C, qui a été convoquée pour le 2 novembre 2020.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

*l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).